CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BORDEAUX.

La barque **BALLOCHAN**, fine voilière, capitaine Dufour, partira pour le dit port, vers le 25 ou 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à (20 nov—8) HAGAN, NIVEN & Co.

POUR MARSEILLE—(passage seulement.)

Le fin voilier, brick **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, partira dimanche prochain, 24 du courant, et peut recevoir 4 passagers. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 71, ou à

HARRISON, BROWN & CO,

19 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le pilot boat **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,

16 nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. **ST.-PAUL**, capitaine Woodberry, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser

18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,

15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,

15 nov rue Royale, No. 117

POUR TAMPICO.

L'élégant et fin voilier paquebot **CREOLE**, capitaine Cornier, doublé et chevillé en cuivre, partira sans délai. Pour frêt ou passage ayant les meilleurs emménagements, s'adresser à bord au dessus du ferry, ou chez HARRISON, BROWN & CO,

7 nov rue Royale, No. 117

POUR KINGSTON (Ja.) & ST. YAGO DE CUBE.

La goëllette **LUCY ANN**, capitaine Mattison, doublée et chevillée en cuivre, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à HARRISON BROWN & CO,

7 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La belle goëlette **PHOENIX**, de forme élégante et très fort, construit exprès pour le commerce du lac et de Pensacole, tirant peu d'eau et très spacieux. Il conviendrait parfaitement pour le commerce de la Baie et de Rio-Grande. S'adresser pour plus de renseignements à THOMSON & GRANT,

5 nov rue de la Levée, No. 41

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A. 1.) **HAMILTON**, capit. Balls, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à Fr. PERRET & CO,

1 nov rue Toulouse, No. 59

POUR TAMPICO.

La goël. **LAFAYETTE**, capit. Williams. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. BARON,

30 oct rue de l'Hôpital.

POUR RIO-GRANDE—*Entrant en rivière.*

La goëlette **PASAIC**, capit. Dupeire, ayant une partie de son frêt engagé. Pour balance de fret, s'adresser au capit. à bord, ou à

30 oct A. BARON, rue de l'Hôpital.

POUR LIVERPOOL.

La barque (A. 1.) **HARLEQUIN**, capitaine Ashton, est prêt à recevoir un chargement. Pour frêt, s'adresser au capitaine Ashton, à bord, ou à

28 oct BENJ. BOOTH & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—*Cour des Preuves*—Succession d'Eulalie Dieselzevieck épouse décédée de Jean Louis Belsom.—Jeudi, 28 novembre courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu à l'encan par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation de M. Jean Louis Belsom en cette paroisse, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, les objets suivants appartenant à la susdite succession, savoir :

1° Quelques **MEUBLES** meublants, instruments aratoires, chevaux, bœufs de tire et autres, vaches, 7 mulons de riz et divers autres articles.

2° **ANDRE**, mulâtre esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et chasseur; Ursin, créole de 22 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, bon nègre de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif (ayant une hernie); Ursule, négresse de 17 ans, domestique; Betsy, négresse de 26 ans, avec ses deux enfans Rosémond, de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une **HABITATION** située en cette paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant 40 arpents ou environ de face au fleuve, sur 65 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur la dite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions : L'habitation payable en trois paiements égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en deux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836; les mobiliers en mars 1834, le tout, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.

J. L. LABRANCHE,

6 nov—20 juge-encanteur.

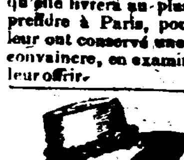

Mme. Voilquin,

MODISTE.

Rue Royale, No. 146, entre les rues Orléans et Ste. Anne.

Elève de Mlle. Betson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux théâtres de Paris, Mme. Voilquin a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli choix de Chapeaux de demie toilette; de capottes et de chapeaux parés, &c. qu'elle livrera au plus juste prix. Les soins qu'elle a fait prendre à Paris, pour l'emballage de ses marchandises, leur ont conservé une fraîcheur dont les dames pourront se convaincre, en examinant les objets qu'elle a l'honneur de leur offrir.

12 nov

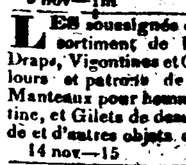

Mme. **BRIGOT**, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de **MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES**, Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.

5 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

LES soussignés ont reçu par le navire Napier, un assortiment de Draps de toutes couleurs; ainsi que, Draps, Vigontines et Castorines imperméables; Soiries, Velours et patrons de gilets d'Etoffes les plus à la mode; Manteaux pour hommes et Dames, Redingottes de Vigontine, et Gilets de dessous confectionnés, Cravates à la mode et d'autres objets du dernier goût.

14 nov—15 BARBARIN & HILL.

LOS abajos firmados han recivido por la fragata Napier, procedente del Havre-de-Gracia, un gran surtido de Paños de todos colores, como paños, vigontinas y castorinas impermeables; Generos de seda, y de terciopelo; Telas para chalecos de las últimas modas; Redingotes de vigontine; Capas para hombres y mugeres; Corvatas y otros articulos de moda. BARBARIN Y HILL,

14 de nov—15 cerca de la Bolsa.

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs chautres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus estimées, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille decante, bronze clair, bronze foncé, cappé de marée, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris pourris.

Melange de Mode, Marengo bleu, gris perle, aventurine, *fumée de Paris*, terre Morée, ventre de biche, blanc, jaune, écarlate, gris Maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris, anglais, côtelé, rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de castorine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques. 30 oct.

250 BOUCAUDS de Sucre, à vendre par

5 nov BLANC & BRUGIER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Denis de Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. Joseph grif créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 dégrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St. Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant l'ilet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour records, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St. Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et claire-voyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, Pillas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 18 nov—8,2ps

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de *profondeur*, et face à la *rue* St. Philippe; *ensemble, la grande* maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.

Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un **LOT DE TERRE** situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 103 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison base briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente le Régister des Testamens.*—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 48, rue du Canal, auprès de l'encoignure de l'*Exchange Place*, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de livres de Droit, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques ; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente : Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS :

Aux mêmes temps et lieux les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Rév. James F. Hull, parmi lesquels se trouvent une grande quantité d'ouvrages en THEOLOGIE et en LITTERATURE anglaise, ainsi qu'une série complète de l'*Edinburgh et London Quarterly Review*.

Conditions de la vente : Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 du courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.

Par ordre de la Cour.

7 nov—18 W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Champs Elysées, entre les rues de la Levée et Victoire, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Catherine Gray et consistant en bois de lits, 1 sofa, tables, chaises, glaces, bureaux, lavabos, couvertures de laine, matelas, 2 selles de dames, chenets, vaisselles, verrerie, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de cour,

13 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 29 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le rév. Calixte Leiris, les esclaves suivans, savoir : une négresse nommée Henriette et un nègre nommé Sanon, bon cigarrier.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Wm. C. Ashe.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

13 nov W. F. C DUPLESSIS, rég

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 14 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Manuel Galban, un nègre nommé Champagne, âgé d'environ 60 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Fields Kennedy, l'esclave suivant, savoir : Un griffe nommé Robert, âgé d'environ 34 ans.

Conditions de la vente :—12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Hevia, entre les rues *Carondelet et Baronne*, mesurant 64 pieds de face à la dite rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur, (plus ou moins) ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à 1 an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez C Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Castellain, h. c. l., un nègre esclave nommé Edmond alias Edward, âgé d'environ 18 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 30 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Murdock, 130 Actions de la compagnie du Canal et de la Banque.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

16 nov W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Cariau, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Georges, nègre âgé d'environ 24 ans, bon sujet et cigarrier.

Amikey, négresse d'environ 60 ans, un peu blanchisseuse.

Jean-Louis, âgé d'environ 11 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds de profondeur, sur lequel se trouve construite une maison en briques de trois appartements, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, une chambre dans le comble et une cuisine en briques à deux étages dans la cour.

Conditions de la vente : Les esclaves à 1 an de crédit, et le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 décembre 1833, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Julien Blanchard, les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir :

Théodore, négresse de 40 ans; créole de St. Domingue, blanchisseuse, et son enfant Etienne, négrillon de 4 ans.

Daphnus, fils de Théodore, nègre créole de ce pays-ci, âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Succession de Gabriel Jason h. c. l.—Isaac Boissière contre les héritiers de Gabriel Jason h. c. l.—En vertu d'un jugement rendu en cette affaire par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, vendredi 20 décembre, 1833, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain, situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et de la Paix, désigné par le No. 162, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 90 pieds de profondeur et face à la rue de la Paix ; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $1550 payables comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

18 novembre W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, caraffes, porcelaine &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

19 nov W F C DUPLESSIS, rég

F. **DUFOUR & FRERE**, encoignure des rues Royale et Ursulines, reçoivent par les navires Olympia et Napier du Havre, un assortiment de marchandises, comme suit:

Lampes en cuivre; parfumerie; chapeau de soie pour hommes; gravures encadrées; indiennes nouveautés et noires; basin croisé rougé pour rideaux, et garnitures; fleurs artificielles; mantilles en tulle noir, et autres; pélerines blondes noires, et autres; écharpes en couleur, et noires; parapluies de 28 et 30 pouces; ombrelles ; bas de filoselle noirs; souliers fourrés pour dames; brodequins, sabots en satin et soie; gros de Naples noir; cravattes taffetas noir, fichus foulards brochés et différents genres; bas de fil d'écosse; de soie noirs et blancs; bretelles en gomme élastique gants assortis; mouchoirs batiste brodés &c borré en couleur; entredeux en batiste brodé; colets do; canésous, mousselines thibet, schalls do imprimé, et noirs; schals imprimé 5-4; bas d'enfants, en coton de toue les ages; redingottes en castorine; habits noirs et bleus; manteaux pour hommes et femmes; linge de table damassé; brodequins pour enfants, en laine; dentelle fil; cartonnage et placage; palatines et boa en chincilla; schalls angola; brosses à dents, et une infinité d'autres petits articles dont l'énumération serait trop longue, qu'ils offrent à vendre à juste prix; En magasin, toiles à draps et alepines noires.

4 nov—30 F. DUFOUR & Frère.

CAFE ET CIGARRES.

44 SACS de Café, et 16 milliers Cigarres de première qualité, en débarquement de la polacre Viscayna de la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN,

15 nov Rues Chartres & Toulouse.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

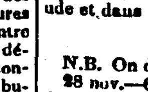

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

INDIENNES fonds foncés; do. clairs, blanc et noirs, bleus et blancs de marine; 6-4 mousselines de batiste; satinets de couleur; mouchoirs Randana rouges de Turquie; do. de Mdzulipatam; moleskins; Velvétines et éternelle, noires et assorties; reçus par le navire Rachel de Liverpool, et ayant droit au drawback, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,

13 nov rue Royale, No. 117

100 barriques *VIN DE MARSEILLE*, offert 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23

SAUCISSONS de Lyon, de première qualité, et Sardines importés par Mme. Van Rooten & Co., Raisins verts de Malaga, &c., à vendre chez

J E LOREILHE,

13 nov encoignure de Bourbon et Douane

BOTTES, BRODEQUINS ET SOULIERS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment des marchandises ci-dessus. AYER & Co,

13 nov rue de la vieille-Levée, No. 40

A LOUER—La maison en briques à deux étages, (ayant une grande cour,) située rue Tchoupitoulas, entre Julie et St. Joseph. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 & 29

MARDI PROCHAIN!

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,

CLASSE No. 14.

63 NUMEROS——10 TIRAGES.

PROSPECTUS :

1	Lot de	$10000	est de	$10000
1	"	3000	"	3000
1	"	2000	"	2000
1	"	1500	"	1500
1	"	1218	"	1218
2	"	1000	"	2000
3	"	600	"	1800
5	"	500	"	2500
10	"	800	"	8000
95	"	130	"	12350
63	"	50	"	3150
53	"	30	"	1590
53	"	25	"	1325
106	"	15	"	1590
2120	"	8	"	16960
13780	"	4	"	55120
16235	Lots montant à			116143

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; demi-billets $2; quarts $1. Paquets de 21 billets $84, garantis ne pas donner moins de $40 et pouvant donner les plus gros lots.

Paquets de fraction de billets en proportion.

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près la rue de la Douane.

22 nov LAWTON & MEAD, directeur

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mathias Gomez, la propriété, ci-après décrite, savoir :

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie au-dessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6 sur un plan de 17 terrains auparavant appartenant à Samuel Hermann & fils, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; le dit lot No. 5, mesurant (mesure française) 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 46 pieds 11 pouces ; le dit lot No. 6, (mesure américaine) 85 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots No. 5 et 4, sur la ligne de division de quels il mesure 68 pieds 11 pouces, à droite par la propriété maintenant ou auparavant appartenant aux héritiers Gravier, sur la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il mesure 24 pieds 7 pouces ; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $2400 payables comptant, avec intérêt sur $841, 66 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et sur la somme de $1558, 33 1-3 à dater du 25 janvier 1833; $841, 66 2-3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $2,400 le 27 février 1835; $2,400 le 27 février [illegible] $2,400 le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

16 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Du inetière, veuve François Mazerat, décédée épouse de B. A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St-Antoine, entre Les rues Morales et Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, désigné sous le numéro 351, de l'ilet 42, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

La moitié indivise, de trois terrains situés au même faubourg, dans l'ilet No. 31, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste, St-Antoine et Bagatelle, l'un No. 292, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 338 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, les esclaves suivants savoir :

Un nègre nommé WILSON, un nègre nommé Julien Gilbert dit Sylvain, fils de Julien; Fanny, négresse et son enfant. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

18 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse âgée d'environ 45 ans; Sarah, négresse âgée d'environ 11 ans et Melinda, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

MARCHANDISES DE GOUT.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre en gros et en détail à des prix modérés. Chapeaux de soie pour dames; capottes do. et en percale; caliottes en linon et thull; Bonnets en blonde; robes application de blonde en thull, do. en batiste, do. en crêpe, do. en thull à volant; écharpes d'un nouveau genre; Cannesous, do. do., collerettes assorties; mantelets et mantilles en thull et blonde; cols lisse, rubans et fleurs; garnitures de robes; Collin boa en velours; sacs assortis; ceintures de soie brodées; tabliers d'enfants; do. en soie pour femmes; fichus de soie et schals thibets; do. hernani; mouchoirs batiste brodés; voiles en thull brodés; bandes en batiste brodées; nélerines en batiste et en mousseline; bonnets brodés; fleurs artificielles; rubans de soie, do. de gaze; souliers français; satin noir et en couleur uni; do. façonne, gros de Naples uni et moiré; organdy satiné; schals damarquinés cravattes en taffetas et en satin noires et en couleur; linon broché; ombrelles françaises; parapluies; gants pour homme et pour femme; évantails; un assortiment de parfumerie; agrémens en paille; une toilette en acajou, dessus en marbre; une do. psyché en acajou.

21 nov BORDERES FRERES.

CHARLES, COIFFEUR, *Rue de Chartres, No.* 137, successeur de feu Thomas, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires Napier et Olympia, de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES concernant son état, et des mieux confectionnées, telles que :

Parapluies français, grands, première qualité,

Portefeuilles en maroquin, d'un nouveau genre,

Cravattes assorties, de différentes couleurs, première qualité,

Bretelles de gomme élastique de tout genre, première qualité,

Chapeaux de soie pour hommes,

Epingles fines,

Boites à barbes avec leurs accessoires,

Brosses pour habits, cheveux et barbes,

Brosses à dents première qualité,

Peignes de cornes de buffles, première qualité,

Parfumeries de tout genre première qualité,

Gants pour hommes et pour femmes première qualité,

Perruques, Toupets, des mieux confectionnés,

Ainsi qu'une grande variété d'autres articles dont le nombre serait trop long à énumérer. 16 nov—6

VIEUX WHISKEY—500 barils vieux whiskey de Monongahela; 100 demi barils barils do. à vendre par TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 19

CAFE DE RIO—120 sacs Café de Rio, en débarquement du navire Victoria, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

12 nov Nos. 28 et 20 Nlle Levée.

CLOUX.—440 barillets Cloux, en débarquement du navire Victoria, de Boston, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

12 nov Nos. 28 et 29 Nlle Levée.

DRAYS ET CHARRETTES—Maintenant en débarquement du navire Chandler Price, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,

12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

VIN DE BORDEAUX—106 caisses de vin de Château Margaux, de Palmers en bouteilles et demi bouteilles, tout récemment reçues du vignoble et en vente chez

12 nov BENJ. BOOTH & CO.

MAQUERAUX—No 1, en barils, demis barils et quarts de barils do do No 2; do do No 3, en débarquement du navire Victoria, de Boston, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE, professeur de belles-lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établie à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarré est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par les succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert rue du Bayou, à M. Edmond Forstall rue des Ursulines.

M. Pédarré demeure rue St. Pierre No 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer ses cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville.

30 oct—1m

LEGION DE LA LOUISIANE.

CONTRE ORDRE.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'acte de la Législature, aucune revue de la milice ne peut avoir lieu la veille d'une élection ordonnée par la loi; la revue d'inspection de la Légion de la Louisiane, qui devait avoir lieu le Dimanche 17 du courant, est renvoyée, et aura lieu Dimanche 24 de ce mois à neuf heures précises du matin.

Les chefs de corps devront transmettre immédiatement le présent contreordre aux officiers commandant les compagnies.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.

J. B. PLAUCHE,

12 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

ORDRES GENERAUX,

QUARTIER GENERAL, 9 Novembre 1833.

LA revue de la Légion de la Louisiane qui avait été ordonnée pour le 1er. décembre prochain, est renvoyée au dimanche 22 du même mois pour la célébration de l'anniversaire du 23 novembre 1814.

FRANCOIS GAIENNIE,

12 nov—18,3ps adjudant et inspecteur général.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS!

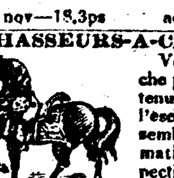

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 24 novembre, en belle tenue d'hiver, et vous viendrez former l'escadron, au lieu ordinaire de rassemblement, à 8 heures précises du matin, d'abord pour une revue d'inspection, et ensuite pour des affaires du corps. Le chef d'escadron espère que vous y viendrez tous.

Par ordre du commandant,

19 nov BARTHET, adj. sous officier

JEUNE GARDE A CHEVAL!

GARDE-A-VOUS!!

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 24 courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue et pantalon amaranthe.

Le capitaine vous recommande la plus grande exactitude pour cette sortie. Par ordre du capitaine,

19 nov E. A. MICHEL, fourrier

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 24 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, lances, et tenue d'hiver.

Cette sortie étant une revue d'inspection générale. On recommande la présence de tous les membres de la compagnie.

Par ordre du capitaine commandant.

X. LECOURT DE BILLOT,

16 nov maréchal-des-logis-chef

VOLTIGEURS—*ATTENTION !*

La compagnie prendra les armes dimanche, 24 novembre courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon et veste bleus, et plumet.

Par ordre du capitaine,

M. LACOSTE,

18 nov sergent-major

CAZADORES DE ORLEANS,

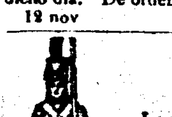

La compañia tomará las armas el domingo próximo 24 del corriente, reuniendose en el parage acostumbrado á las seis en punto de la mañana, casaca de paño, pantalon blanco y morrion con pompon ; á fin de dar cumplimiento á las órdenes superiores recividas para la revista de obligacion que debe efectuarse á la legion en dicho dia. De orden del capitan,

12 nov RAFAEL PEREZ, sarg. 1o.

GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche, 24 du courant, à sept heures et demie précises du matin. Uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,

20 novembre—4 sergent-major.

TROISIEME COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

La compagnie prendra les armes, pour revue et inspection, dimanche, 24 novembre, à 8 heures precises du matin, et se réunira sur la place Washington.—Uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

ADOLPHE BAROSSE,

20 nov Sergent-Major.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

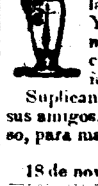

De orden del 1r. Teniente, la compañia tomará las armas el domingo 1o. de diciembre á las 8 de su mañana, en el sitio de acostumbre, de rigoroso uniforme, con pantalon de paño ; para asistir al servicio funebre del difunto capitan de la misma Louis Daunoy, que se efectuará en la Yglesia Catedral á las 10 del dia, en el cual un miembro de dicha compañia pronunciará un discurso á la memoria de nuestro amigo y compañero de armas.

Suplican por lo tanto los Cazadores Volantes, á todos sus amigos, tengan la bondad de asistir á este acto religioso, para mas solemnizarlo.

DIEGO MANCHON,

18 de noviembre—12 Sargento 1o.

CAZADORES VOLANTES DE ORLEANS,

PAR ordre du premier lieutenant, la compagnie prendra les armes le dimanche 1er. décembre, à 8 heures du matin, au lieu accoutumé, en uniforme complet, pantalons de drap, pour assister au service funèbre de feu *Louis Daunoy*, ex-capitaine de la compagnie, qui aura lieu à l'Eglise Cathédrale, à 10 heures du matin. Un membre de la compagnie prononcera l'oraison funèbre de notre ami et compagnon d'armes.

Les Cazadores Volantes, ainsi que leurs amis, sont priés d'assister à ce service, afin qu'il ait lieu avec la plus grande solemnité. DIEGO MANCHON,

18 nov—12 1er. sergent

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été etablies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cetavis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.

14 oct ☞ THOS. WILLIAMS.

ON demande une bonne cuisinière, domestique de maison, qui sache laver et repasser, et un garçon pour servir à table ; de bons gages leur seront donnés. S'adresser au bureau de cette feuille. 15 nov—6

MELASSES—80 barils de la nouvelle récolte, en débarquement du bateau à vapeur Lancaster, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

9 nov rue Royale, No. 117

ETAT DU TENNESSEE,

COMTE' DE MADISON.

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet* 1833.

John T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs contre *Benj. F. West*, défendeur. } Saisie in assumpsit.

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. La cour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et pertes qu'*ils ont supporté par la non exécution de l'assumpsit* dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est ordonné que le shérif fera venir un jury pour s'en quérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à l'expiration de quel temps il est de plus ordonné que le dit défendant apparaitra en personne, pour donner caution pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera pris un jugement final; et il est de plus ordonné qu'un copie de cet ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,

14 nov—24 H. W. McCORRY, greffier.

DE RECOMPENSE.

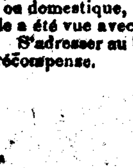

POUR arrêter et remettre à son maître, **JEANNE BUTLER** dite **ROSINE**, absente depuis le mois de septembre, négresse rouge, âgée de 21 ans, taille d'environ 5 pieds anglais, mince de corps, *figure longue et mince*, nez pointu et saillant; elle a un petit bouton sur la paupière, pieds et mains petits, parlant anglais avec beaucoup de volubitité.

Depuis son marronnage elle s'est offerte comme couturière ou domestique, soit disant autorisé par son maître.

Elle a été vue avec une sauvagesse qui réside en cette ville. S'adresser au bureau de cette feuille pour obtenir la dite récompense. 11 nov—8ps ☞

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Pucch, savoir :

1°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 80 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois **LOTS DE TERRE**, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12·2ps

☞ Les actes de vente seront passés par-devant L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAR F DUTILLET.

LUNDI, 2 décembre prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu Vve. Osorno, un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Dauphine, divisé en sept lots, d'après le plan dressé par le voyer de la ville.

Les édifices qui se trouvent sur ledit terrain devront être enlevés pour le 1er. de janvier.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés devant Félix de Armas, notaire public, pour compte des acquéreurs, à la charge desquels este également le paiement de la taxe du pavage correspondant à chaque lot. 6 nov—9,2ps

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu par autorisation de l'hon. Cour de Paroisse d'Orléans, le vendredi, 29 novembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, derrière la presse à coton de la rue d'Orléans, une quantité d'ustensiles et de matière première pour la manufacture de savon et de chandelles, se composant de : bouilloires, chaudières, citernes, moules et formes, écrous, échelles, balances, bancs, cuillières à savon, moules de chandelles, huile de lampes, graisse, potasse, huile de palme, raisine, térébentine &c. Aussi, plusieurs charrettes, chevaux, quelques tonneaux et pipes vides, des planches, du charbon et du bois.

Et le même jour immédiatement après la vente ci-dessus, Il sera vendu dans le faubourg Livaudais sur la batture, à peu près vis-à-vis la maison de madame Livaudais, une quantité d'ustensiles formant partie d'une manufacture de savon et chandelles, consistant en bouilloires, chaudières, réservoirs, &c. Aussi, une quantité de mérins, planches, briques, clous, bois à brûler, &c. Le tout fesant partie de la cession de biens de MM. M. Randiz et J. J. Gauvine à Gauvine à leurs créanciers.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 à 30 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 20 nov

PAR TRICOU ET CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 25 novembre courant, à midi à la Bourse Hewlett,

1°. Un lot qui fait partie d'une terre appartenante à Bazile Desmazillière sur le Chemin du Bayou, à prendre dans le fond le dit lot situé entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou ayant 30 pieds 6 pouces sur la ligne limitrophe au surplus de la dite terre, 30 pieds sur la ligne limitrophe aux terres de la Corporation, 255 pieds 1 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété de Jean Foucher, 257 pieds 9 pouces sur la ligne limitrophe à la rue des Ursulines et aux propriétés de Joseph Doltiole et de Henry Hugon, le dit lot fesant face à la dite rue dans toute sa largeur, de manière à arrêter la prolongation d'icelle qui d'ailleurs est ouverte un peu au-delà.

2°. Une terrain No 7, ayant 30 pieds de face à la rue Robertson entre Ursulines et St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

3°. Un terrain No. 8 attenant au précédent ayant 59 pieds 1 1-2 pouce à la rue Robertson, allant en élargissant sur 1.9 pieds de profondeur.

4°. Un terrain No 12 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

5°. Un terrain No. 13 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

6°. Un terrain No. 11 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

7°. Un terrain No. 15 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

La confection des banquettes et entourages de tous les terrains dans ce voisinage, ordonnée par le Conseil de Ville doit contribuer de beaucoup à l'augmentation progressive en valeur de ces terrains. Toutes les mesures ci-dessus sont au pied français, les dits lots étant vendus conformément à deux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés au jour de la vente, copie desquels plans sont déposés chez A. Mazureau, notaire public.

Conditions :—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, nautés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Adolphe Mazureau, not. pub. 13 nov

PAR F. DUTILLET.

Pierre Huchet Kernion contre ses créanciers.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 16 novembre 1833, j'exposerai en vente le 21 décembre prochain, 1833, à la Bourse de Hewlett, au coin de la rue de Chartres et St. Louis, à midi, savoir :

1°. FANNY, négresse âgée d'environ 17 ans, débauchée.

2°. ELSY, do. do. do. 20 ans, avec son enfant, âgé de 22 mois.

3° DINAH, do. do. do. 27 ans.

4° SUCKY alias SUSANNE, do. 21 ans.

5° SIMOND alias SAM, nègre âgé d'environ 17 ans.

6° JOHN, âgé d'environ 34 ans.

7° Le cinquième d'un morceau de TERRE, situé dans la paroisse St. Martin, aux Attakapas, sur la rive gauche du bayou Tèche, mesurant dix arpents face audit Bayou, sur une première profondeur de 40 arpents ; et de là, la dite terre mesure en face 50 arpents sur une seconde profondeur de 75 arpents et plus ; bornée d'un côté par les propriétés de MM. J. Déjan & Martin Duralde, et de l'autre côté par celles de MM. A. Nérénd et autres.

La négresse *Fanny* sera vendue comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les dits billets porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'au paiement.

Il sera aussi vendu pour du comptant, le même jour, à 9 heures du matin, dans la rue des Remparts, encoignure de la rue du Quartier, les articles suivants :

Un CABRIOLET avec ses harnois; un MULET, une VACHE et des MEUBLES.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 nov—10,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 21 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 15 novembre, les biens ci-après dépendant de la succession de feu Louise Lauranti, veuve Polinario Cienfugo.

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Ursulines, des Remparts, de l'Hôpital et Bourgogne, ayant de 20 à 22 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une MAISON briquetée entre poteaux, divisée en deux appartemens, une galerie, un cabinet, et dans la cour une cuisine en bois en mauvais état.

Une esclave nommée **THERESE**, âgée d'environ 40 ans.

Conditions :—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois pour la propriété ; et un tiers comptant le reste à 6 et 12 mois pour l'esclave : le tout en billets endossés à satisfaction hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire public. 20 nov—12,2ps

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 23 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave Peggy, depuis 8 ans dans le pays, connue sous le nom de Caroline, âgée de 17 ans, bonne cuisinière pour une famille peu nombreuse, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'esclave Milly, âgée de 14 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, on ne la vend que pour régler ses comptes, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle s'est absenté deux fois. Conditions : l'acheteur prendra sur lui le paiement de $340 au mois de mars prochain ; la balance comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 nov